

les productions de comptabilité dont l'envoi est urgent, de celles dont la transmission étant régulière, toute indispensable qu'elle peut être, n'a pas le même degré d'urgence, et éviter, soit de ne rien envoyer dans la crainte exagérée d'une dépense qui pourtant se justifie parfaitement, soit d'envoyer à grands frais des documents dont l'utilité n'est pas aussi immédiate. Tout dépendra des circonstances dont les Administrations locales peuvent seules se rendre compte.

Je vous prie, d'ailleurs, de recommander aux Administrations et aux Comptables d'éviter l'emploi des papiers de grande dimension et d'un poids considérable, et d'adopter, autant que possible, les papiers légers et d'une dimension modérée.

La présente dépêche est applicable aux transmissions qui concernent le département de la Marine, qui a porté, dernièrement à ma connaissance, l'avis d'un paiement de port excessif pour un envoi fait dans les conditions ci-dessus indiquées.

Recevez, etc.

Le Ministre Secrétaire d'État de l'Algérie et des Colonies.

Signé : Cte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

N^o 42. — *DÉPÊCHE DU MINISTRE*, en date du 30 avril 1860 (Administration coloniale et des Services financiers de l'Algérie et des Colonies, — 4^e bureau). *Invitation d'envoyer les projets de budget en double exemplaire, l'un en cahier, l'autre en extraits séparés (n^o 28).*

Paris, le 30 avril 1860.

MONSIEUR LE COMMANDANT, L'organisation donnée au Ministère de l'Algérie et des Colonies par décret du 10 novembre 1859 et par l'arrêté du 12 du même mois, insérés au Bulletin Officiel du Ministère, a placé dans les attributions du 4^e bureau de la Direction de l'Administration coloniale et des Services financiers de l'Algérie et des Colonies, la centralisation, à ce bureau, des projets de budget qui doivent m'être envoyés par les Colonies.

Mais, plusieurs autres bureaux, soit de la même direction, soit des autres directions du Ministère, ont besoin également de connaître, chacun pour la partie du service dont il est chargé, les propositions et les demandes faites par les Administrations coloniales.

Pour satisfaire à ce double besoin, je vous invite à pourvoir à ce que cet envoi ait lieu à l'avenir en deux expéditions, l'une en cahier d'en-